

# La SHOB et la SHON

---

Tout d'abord, un petit rappel de ce qu'est la **S.H.O.B (Surface Hors Œuvre Brut)**.

Le calcul d'une surface de plancher **hors œuvre brute** prend en compte la surface totale de ce plancher, y compris celle occupée par les cloisons ou les escaliers, plus l'épaisseur totale des murs extérieurs sur lesquels, éventuellement, il repose.

La **S.H.O.B**, surface hors œuvre brute sert de base au calcul de la **S.H.O.N**, surface hors œuvre nette.

**On doit notamment compter dans le calcul de S.H.O.B de la maison :**

- Un abri ou un auvent, même dissocié de la maison, dont le toit repose sur des poteaux (compter l'emprise au droit extérieur des alignements des poteaux).
- Véranda, jardin d'hiver, serre
- La surface de plancher placée "dessous" un escalier posé au sol.

La **S.H.O.N (Surface Hors Œuvre Net)** de la maison est la surface de référence permettant à l'administration d'apprécier la consistance (densité des locaux destinés à l'habitation proprement dite) de la maison pour déterminer si l'importance du projet impose le recours obligatoire à un architecte.

Le recours à un architecte est obligatoire pour établir le projet architectural pour une maison d'une surface hors œuvre nette (S.H.O.N) **supérieure à 170 m<sup>2</sup>**.

La **S.H.O.N** de la maison s'obtient en déduisant de la **S.H.O.B** les surfaces suivantes :

- Combles et sous-sols non aménageables pour l'habitation ou l'exercice d'activités professionnelles. Le seul critère actuellement retenu pour considérer un local non aménageable est que sa hauteur sous plafond soit inférieure à 1,80 m. Notamment, pour qu'une surface en comble développant un espace de grande hauteur lié à une forte pente de toit ne soit pas pris en compte en SHON suppose de ne pas déclarer de plancher en SHOB .
- Surfaces non closes : toitures-terrasses, balcons, zones couvertes en Rez de chaussées (abri garage, auvents, porche, charreterie, etc.) .
- Locaux destinés au stationnement des véhicules (motorisés ou non).

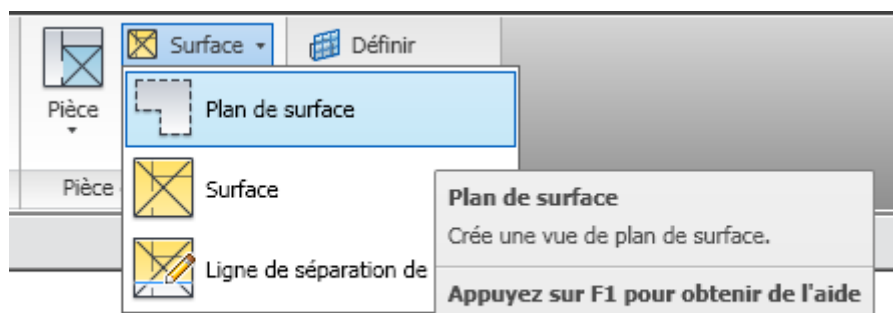
Pour tenir compte des épaisseurs conséquentes de murs induites par l'isolation thermique, voire phonique, il est accordé une déduction forfaitaire de 5%.

Il existe **2 outils** qui permettent de calculer des surfaces.

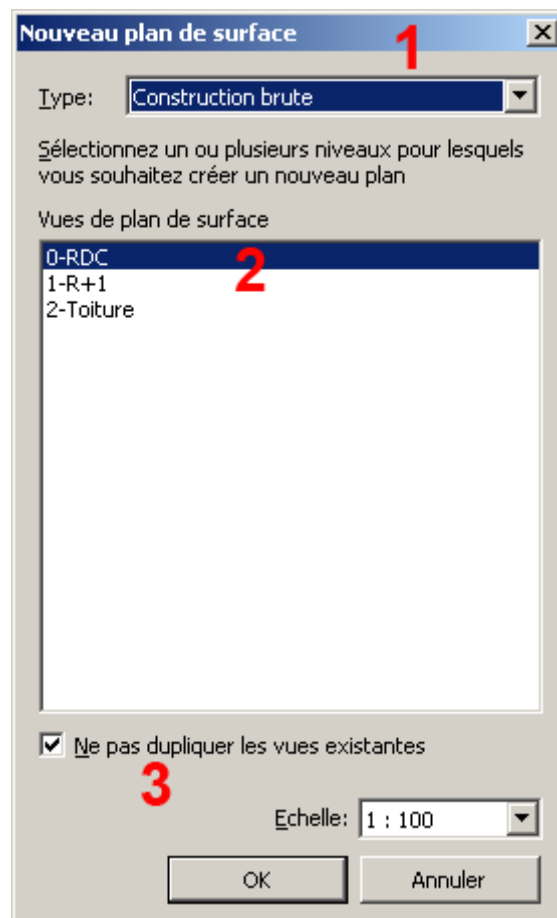
L'outil « **Pièces** » est une subdivision d'espace au sein d'un modèle de bâtiment, basée sur des éléments tels que les murs, les sols, les toits et les plafonds.

L'outil « **Surface** » est une subdivision d'espace au sein d'un modèle de bâtiment, généralement plus grande qu'une pièce. Par contre, les surfaces ne sont pas obligatoirement limitées par des éléments du modèle. C'est avec cet outil que nous allons calculer la SHON et la SHOB.

En passant par l'onglet « Début », vous pouvez cliquer sur l'outil « surface » puis « plan de surface ».

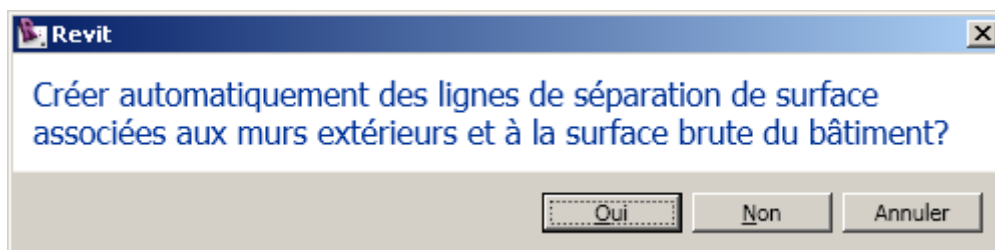


La boîte de dialogue suivante apparaît :

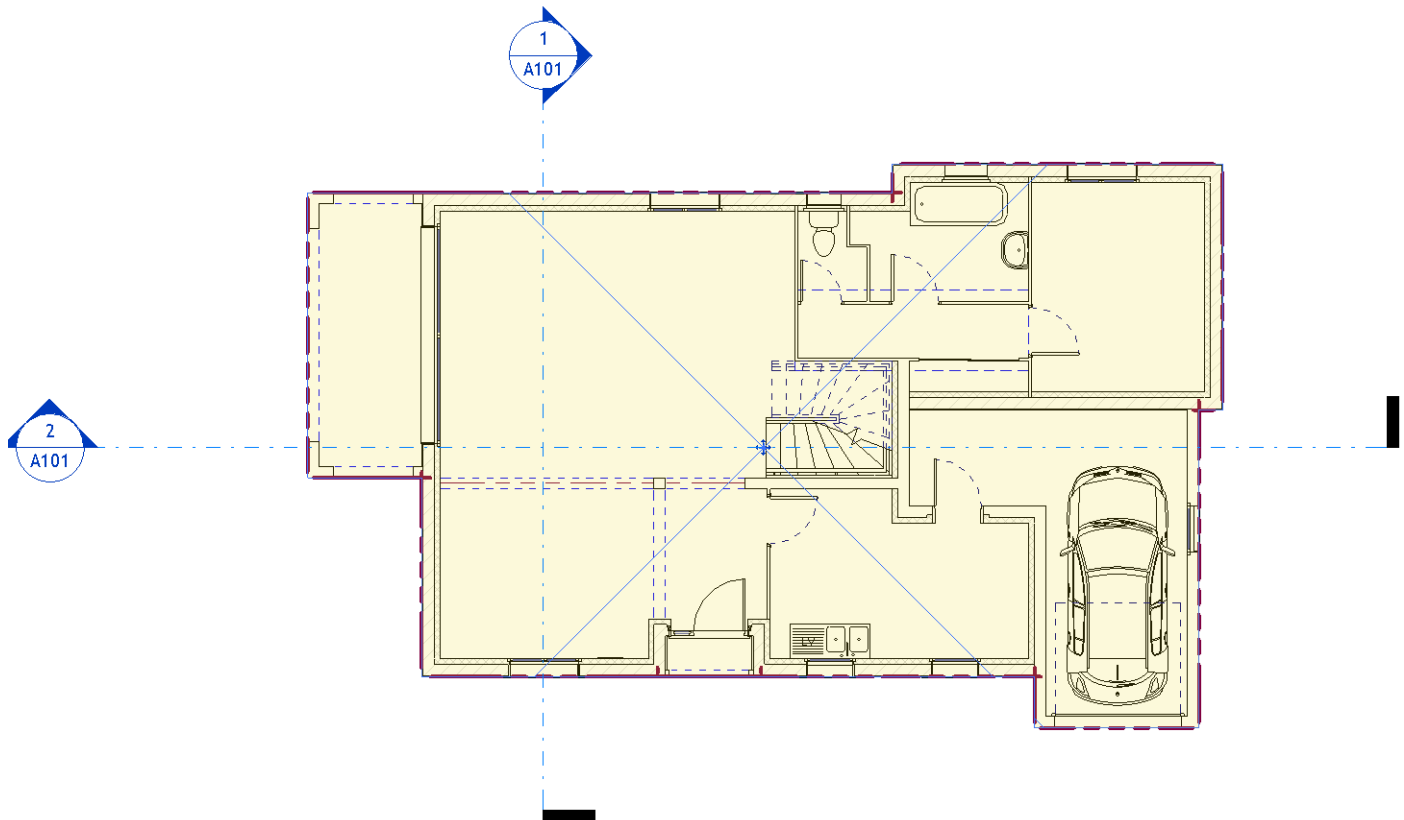


Il faudra choisir « **construction brute** », le niveau et ne pas décocher « **ne pas dupliquer les vues existantes** ».

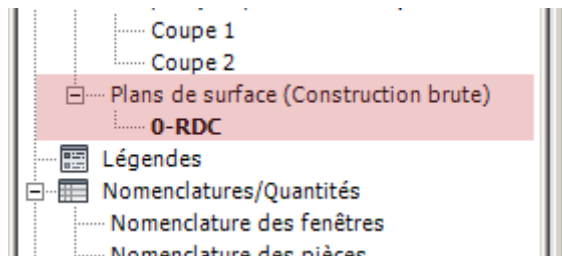
Une fois que vous avez cliqué sur « **OK** », cette boîte de dialogue apparaît vous invitant à choisir entre une création de contour de la SHOB en automatique ou en manuel.



Voici ce que l'on obtient une fois la surface créée :

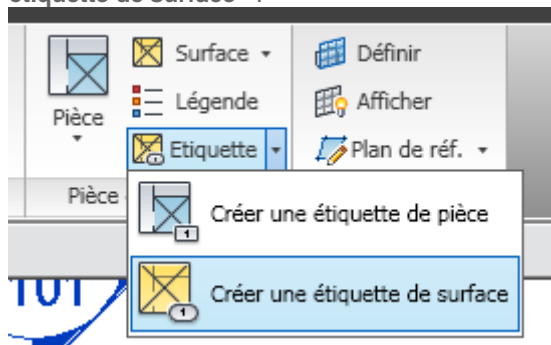


A noter que Revit a créé une vue (dupliquée) dans l'arborescence du projet.



Maintenant, il va falloir placer l'étiquette de la surface :

Toujours en passant par l'onglet « Début », vous pouvez cliquer sur l'outil « **Etiquette** » puis « **Créer une étiquette de surface** ».



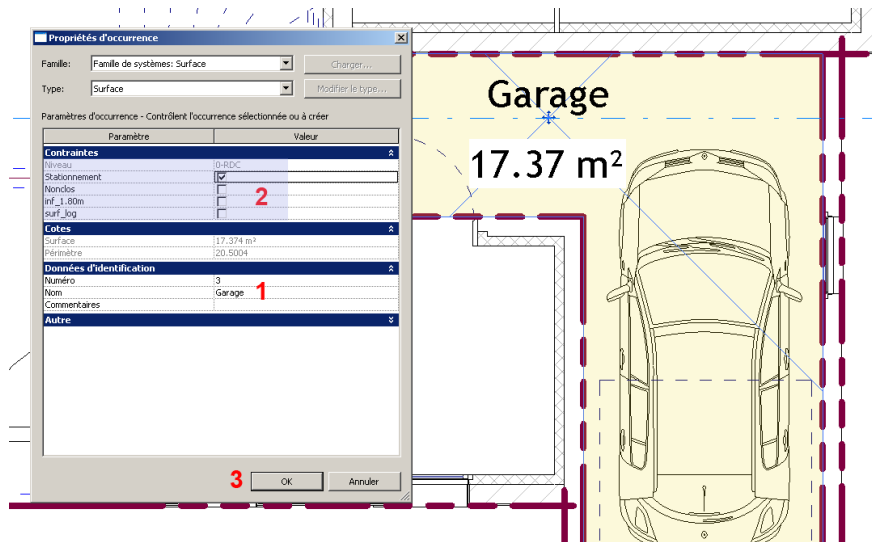
Placez l'étiquette. Dans le cas où aucune étiquette n'est chargée dans le projet, Revit vous invitera à en charger une.

Maintenant, il va falloir **délimiter les surfaces que l'on doit déduire de la SHOB** pour obtenir la SHON.

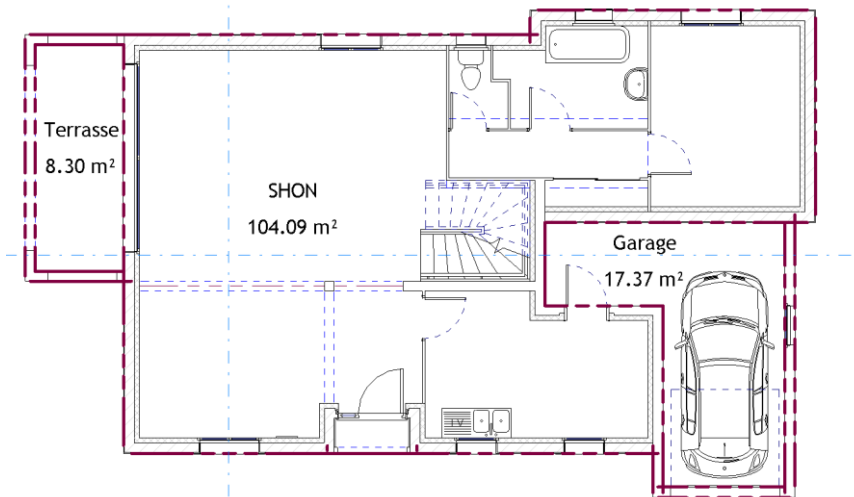
Ceci se fera grâce à l'outil « **Surface** » puis « **Ligne de séparation de surface** ». Délimitez grâce aux outils de dessin toutes les surfaces à déduire.

Une fois l'opération réalisée, vous pouvez étiqueter chaque surface et leur approprier un nom dans les propriétés de chacune d'elles.

Il faudra spécifier un nom à la surface et cocher sa fonction (décocher tout le reste).



Voici ce que l'on pourrait obtenir :



Et voici le tableau de nomenclature qui résulte de ce travail :

tableau de Shon - Shob							
Niveau	Surface	stationnement	Surfaces Non Closes	Inférieure à 1.80m	SHON logement	SHON Non Logement	SHON administrative
0-RDC	129.76 m <sup>2</sup>	17.37 m <sup>2</sup>	8.30 m <sup>2</sup>	0.00 m <sup>2</sup>	104.09 m <sup>2</sup>	0.00 m <sup>2</sup>	98.89 m <sup>2</sup>
Total:	129.76 m <sup>2</sup>	17.37 m <sup>2</sup>	8.30 m <sup>2</sup>	0.00 m <sup>2</sup>	104.09 m <sup>2</sup>	0.00 m <sup>2</sup>	98.89 m <sup>2</sup>
	<b>La Shob</b>	<b>Le garage</b>	<b>La terrasse</b>		<b>La shon</b>		<b>La shon administrative</b>